

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant réglementation du stationnement

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2 et L.2213-6,

VU le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2,

VU le code de la Route notamment l'article L411-1,

CONSIDERANT les travaux de la Rue des Pénitents,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Fermeture temporaire de la Rue des Pénitents

ARTICLE 2 - Le stationnement des véhicules sera interdit dans la rue des Pénitents et les rues adjacentes à celles-ci du 24 août au 3 septembre 2021

ARTICLE 3 - Pendant toute la durée des travaux la Mairie mettra en place la signalisation et le balisage pour sécuriser l'endroit et en assurera la surveillance.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie
- MMRS les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

FAIT A PRADELLES, LE 23 AOUT 2021

Le Maire

A. ROBERT

